



## Formulaire de demande d'intervention financière pour la formation

### D'UN NOUVEAU SALARIÉ

*L'intervention s'applique aux personnes qui, après avoir reçu une formation en navigation intérieure, ont commencé à travailler dans une entreprise relevant de la PC 139 (droit à l'intervention après trois mois d'emploi dans la PC 139)*

## **DEMANDE D'INTERVENTION FINANCIÈRE DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION**

*Délai de demande : la demande est soumise à la FRI dans les trois ans suivant le dernier jour de formation.*

### **1. Case à compléter par le salarié**

Nom et prénom : .....

Rue et numéro : .....

Code postal : ..... Commune : .....

E-mail: .....

Numéro d'enregistrement national : .....

Numéro de téléphone : .....

Travaille dans l'entreprise : .....

Date de début de l'emploi : .....

Ce travailleur fait-il partie des groupes cibles suivants ? O Travailleurs peu qualifiés (\*) O Personnes handicapées O Jeunes (-26 ans) O 50 ans et + O Chômeurs de longue durée.

(\*) Ne possède pas de diplôme ou de certificat de l'enseignement secondaire ou a suivi l'enseignement secondaire professionnel à mi-temps

### **2. Demande une intervention aux coûts de la formation professionnelle**

Formation suivie : ..... Nombre d'heures de formation suivies : .....

Nom de l'entreprise prestataire de formation : .....

Date de début de la formation : ..... Date de fin de la formation : .....

La demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Une copie de la facture à votre nom, sur laquelle figure le montant (TVA comprise). Le nom du participant n'est pas mentionné sur la facture ? Ajoutez une liste de présence du prestataire de formation signée par le participant.

- Copie de la preuve de paiement de la facture du prestataire de formation.

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).



**Formulaire de demande d'intervention financière pour la formation  
D'UN NOUVEAU SALARIÉ**

*L'intervention s'applique aux personnes qui, après avoir reçu une formation en navigation intérieure, ont commencé à travailler dans une entreprise relevant de la PC 139 (droit à l'intervention après trois mois d'emploi dans la PC 139)*

**Important :**

- La contribution du Fonds de la navigation rhénane et intérieure s'élève à un maximum de 50 % du coût de la formation, TVA comprise. Toute subvention obtenue (par exemple le portefeuille des PME) sera déduite de la contribution du Fonds de la navigation rhénane et intérieure.
- Le droit d'intervention n'est acquis qu'après que le demandeur ait été inscrit comme employé à la PC 139 pendant 3 mois consécutifs.

**Intervention à verser au compte IBAN :** ..... **BIC :** ..... **au nom de :**  
.....

Date : .....

Veuillez écrire ci-dessous "Certifiée sincère et véritable"

Signature du salarié

.....

---

*Les données à caractère personnel ne sont utilisées que dans le cadre des activités du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure. Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée (8 décembre 1992) et du Règlement général pour la*

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).



**Formulaire de demande d'intervention financière pour la formation  
D'UN NOUVEAU SALARIÉ**

*L'intervention s'applique aux personnes qui, après avoir reçu une formation en navigation intérieure, ont commencé à travailler dans une entreprise relevant de la PC 139 (droit à l'intervention après trois mois d'emploi dans la PC 139)*

*protection des données (GDPR 25 mai 2018), toute personne concernée a le droit de consulter et au besoin de faire corriger ces données.*

---

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).

Straatsburgdok Noordkaai 2 – 2030 Anvers – [www.frb-fri.be](http://www.frb-fri.be) – [info@frb-fri.be](mailto:info@frb-fri.be)